



PALESTINE
L'OCCUPATION
CONTINUE



LE MRAP
ET LA
CNCDH



TRUMP
UN
PRÉSIDENT
RACISTE ?



SÉMÉAC :
LE MUR
DE LA
HONTE



Différences

mrapp

N°303
Octobre / Novembre / Décembre 2017

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



**DOSSIER
SPÉCIAL
PALESTINE**

LA RAFLE DU VEL' D'HIV : UN SYMBOLE UNIVERSEL DE LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE RACISME

Il y a tout juste 75 ans, les 16 et 17 juillet 1942, la police française (plus de 4000 policiers) et ses acolytes, en particulier les milices du PPF (Parti Populaire Français) à la solde de l'occupant nazi, raflaient plus de 13000 Juifs étrangers dont 4000 enfants pour les parquer dans des conditions effroyables au vélodrome d'hiver (Vel' d'hiv) pendant cinq jours et les remettre à l'occupant allemand pour un voyage sans retour à destination d'Auschwitz. De ces 13152 victimes des préjugés racistes, moins d'une trentaine reviendront de l'enfer des camps. Cette rafle a été la plus grande arrestation de Juifs en France durant la seconde guerre mondiale.

Trois quarts de siècle après, le MRAP tient une fois de plus à rendre hommage à ces femmes, ces hommes, ces enfants morts dans la souffrance indicible et celle d'avoir eu à douter de la France non seulement comme nouvelle patrie mais aussi comme pays des libertés.

Dans cette période où les rares rescapés, atteints par l'âge, disparaissent les uns après les autres, le MRAP tient à mettre en garde ceux qui tentent de nier la responsabilité de la France. C'est bien madame Le Pen qui déclarait le 9 avril dernier, dans une interview télévisée que cette rafle

était la faute des seuls Allemands, montrant ainsi qu'elle demeure dans la filiation de l'extrême-droite nostalgique de Vichy largement illustré par les propos, les attitudes et les fréquentations de son père. Oui, ne nous y trompons pas - Marine Le Pen est bien la fille de Jean Marie Le Pen. Dans une période où un sondage révèle que 60 % des jeunes de 18 à 24 ans n'ont jamais entendu parler de la rafle du Vel' d'Hiv, ce travail de mémoire est plus que jamais essentiel. L'Histoire a souvent montré que l'oubli génère un retour à l'innommable.

Le MRAP demande avec insistance de faire du travail de mémoire une grande cause nationale. Le MRAP appelle à lutter contre ces imposteurs négationnistes qui tentent d'effacer de la mémoire les crimes de la seconde guerre mondiale. Il faut, plus que jamais, faire du 16 juillet un symbole de la lutte contre le racisme sous toutes ses formes.

Paris, le 13 juillet 2017

Le MRAP exprime sa compassion suite aux attentats en Catalogne

Deux attentats visant les populations de Barcelone et de Cambrils, deux villes touristiques, ont endeuillé la Catalogne ce 17 juin. Le MRAP condamne avec la plus grande fermeté ces attentats revendiqués par le groupe État Islamique. Il exprime sa compassion aux victimes et à leurs proches. La haine meurtrière des assassins endeuille un pays et une ville, Barcelone, où des centaines de milliers de personnes ont rempli les rues en février pour réclamer que l'Espagne accueille des milliers de migrants, conformément à ses engagements. Réunies à l'appel d'organisations et de leur maire, elles exprimaient leur volonté d'accueil avec la revendication « Volem acollir » (« Nous voulons accueillir ») et affirmant "Casa nostra casa vostra", ("Chez nous c'est chez vous"). Le MRAP apporte sa solidarité aux victimes de l'attentat et aux Catalans qui ont manifesté pour une société fraternelle ouverte aux migrants.

Paris le 18 août 2017

« Différences » / Abonnement annuel : 24 €

43, bd de Magenta
75010 PARIS
Tél : 01 53 35 99 99
Fax : 01 43 40 90 98

Directeur de la publication :
Jean-Claude Dulieu
Rédaction :
Jean-Claude Dulieu

Assistants de rédaction :
M.O. Buesdon
Trésorière :
Marie-Annick Butez
Conception/Impression :
Marrat - Tél : 01 47 40 33 10
Dépôt légal :
Juillet 2007

SOMMAIRE

2 La Rafle du VEL'DHIV : un symbole universel
Le MRAP s'exprime sur les attentats en Catalogne

EDITO

3 1972 - 2017 : 45^{ème} anniversaire de la loi contre le racisme. 45 années de luttes !

RACISME

4 Les États-Unis dirigés par un président raciste ?
5 Donald Trump : une menace pour la paix

CNCOH

6 Le MRAP et la CNCOH

DOSSIER PALESTINE

8 Un état palestinien, c'est maintenant
9 Gaza, on n'oublie pas !
10 Palestine : la question de l'eau
11 Sionisme, antisémitisme, antisémitisme
12 Campagne pour la libération des prisonniers

ÉCHOS DES COMITÉS LOCAUX

13 Ces migrants que l'on ne peut oublier...
14 Le mur de la honte
Comité de Tourcoing : citoyens du MRAP
15 Comité de Nanterre : trois priorités
Comité de Besançon : Intervention en milieu scolaire
Comité de Vitry / Ivry : une chaîne de solidarité
16 Comité de Strasbourg : les chemins de la diversité
Comité de Vitrolles : La maison de Rosa Parks
Comité de Paris 17/18 et 19/20

1972 - 2017 : 45^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LOI CONTRE LE RACISME ! 45 ANNÉES DE LUTTES !

Cher(e)s ami(e)s

Le 1^{er} juillet 1972, après plus de vingt ans d'un combat acharné du MRAP, la loi française contre le racisme et les discriminations, dite loi Pleven était adoptée à l'unanimité par les parlementaires des deux Chambres. Elle faisait de l'expression raciste un délit et non une opinion. Elle sera complétée par la suite, notamment par la loi « Gayssot » qui sanctionne une forme des plus sophistiquées de l'antisémitisme : le négationnisme.

Le MRAP s'est saisi du 45^{ème} anniversaire de cette loi pour organiser le 21 octobre prochain, dans le cadre des « RENCONTRES DU MRAP », une journée dans une salle de 450 personnes, à la Bourse du Travail à Paris qui mettra en lumière les combats que les militants du MRAP ont menés tout au long de son histoire et plus particulièrement depuis le vote de cette loi.



université de Reims de sociologues, de parlementaire, George Pau Langevin, ancienne ministre, ancienne membre de la Présidence du MRAP, d'avocats Henri Leclerc, Président d'Honneur de la LDH etc... qui sans concession feront le bilan des aspects positifs mais aussi négatifs de cette loi, évoqueront les perspectives souhaitées, ses limites... Un outil nécessaire mais à l'évidence qui n'est peut-être pas suffisant pour lutter contre le racisme !

Les Comités locaux de toute la France pourront valoriser par des témoignages (militants, victimes, avocats, etc...) au cours de cette journée le travail qu'ils ont accompli souvent avec beaucoup de pugnacité sur le terrain pour défendre en justice des victimes du racisme. Notre réflexion et notre expérience partagée doivent nous conduire à répondre à la seule question qui vaille : Comment renforcer la lutte contre le racisme ! Cette journée sera celle de tous

les militants du MRAP.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour que cette journée du 21 octobre soit un succès. Ce sera le succès du MRAP, ce sera notre succès à toutes et à tous !



Jean-Claude DULIEU*



Renée LE MIGNOT*



Augustin GROSDOY*

LES ETATS-UNIS DIRIGÉS PAR UN PRÉSIDENT RACISTE ?

Les Etats-Unis sont-ils gouvernés par un président raciste ? C'est une question que nous pouvons légitimement nous poser suite aux événements du 12 Août à Charlottesville. Afin que chacun puisse se forger son opinion voici quelques éléments « A CHARGE ».

Dans sa jeunesse, il fut accusé de ne pas avoir accepté de noirs dans les logements qu'ils gérait avec son père. Il a réclamé la peine de mort pour les jeunes noirs soupçonnés d'agression d'une joggeuse à Central Park. Nous avons tous en mémoire ses propos anti musulmans utilisés pour justifier le projet d'interdiction aux musulmans d'entrée sur le territoire américain. Ne vient-il pas de déclarer haïr le juge Gonzalo Curiel parce que « mexicain » ? En parallèle, il vient d'accorder sa grâce au shérif Joe Arpaïo symbole de la traque des Latinos. Et que dire de ses déclarations publiques sur ses pseudo « super-gènes »... Depuis un certain temps, Trump fait des émules au sein du parti républicain ; preuve en sont les messages de sympathie, à l'égard du nazisme, exprimés lors de la dernière convention républicaine à Cleveland. C'est



dans ce contexte que nous pouvons mieux mesurer les causes, les raisons et les résonances de son silence durant 2 jours après les événements de Charlottesville. Après avoir refusé de condamner spécifiquement le rôle des groupes d'extrême-droite américaine dans la mort de la jeune assistante juridique de 32 ans et de la vingtaine de blessés, il a exprimé une position plus qu'ambigüe, lançant l'équivoque sur la violence et donc sur le meurtre. En effet, en condamnant du bout des lèvres les responsables de ce meurtre et tout en prétendant qu'il y a de la violence de part et d'autre et « des gens très bien des deux côtés », il a adressé une nouvelle fois un message de sympathie à la frange la plus raciste de son électorat. Et pour cause, les militants de ces organisations identitaires, suprémacistes et nationalistes, de ces groupuscules néonazis, les nationalistes blancs et défenseurs de la tradition sudiste, se sont tellement mobilisés pour l'élection de Trump, qu'ils considèrent cette élection comme leur propre victoire. N'est-ce pas Richard B. Spenser, responsable de ALT RIGHT*, qui déclara le jour de l'élection de Trump : « Cette victoire est la nôtre ! Nous sommes maintenant l'Establishment ». Aujourd'hui, ils expriment ouvertement au gouvernement leurs exigences « Nous interpellons le gouvernement Trump, qui partage nos idées notamment sur l'immigration. Ce 12 Août, nous sommes venus faire ce que Trump a promis : reprendre le contrôle de notre pays ». Rappelons que cette organisation ALT RIGHT, prône « un paisible nettoyage ethnique pour instaurer une patrie blanche ». Nous savons que des représentants de ces organisations se comptaient parmi ses proches lors de sa campagne électorale, comme David Duke, ancien leader du Ku Klux Klan et antisémite notoire. Et certains



se sont même installés à la Maison Blanche tels que : Sébastien Gorka, Conseiller à la Maison Blanche et islamophobe notoire. Steve Bannon, patron du site d'extrême droite BREITBART NEWS, directeur général de l'équipe de la campagne présidentielle depuis Août 2016, devenu dès l'élection conseiller stratégique de la Maison Blanche.

Certains nous dirons que depuis quelques semaines, des départs d'extrémistes ont eu lieu à la Maison Blanche mais l'on peut s'interroger sur leurs significations : par exemple, la volonté du président d'être un peu plus discret quant à ses relations avec certains de ses amis politiques n'est-elle pas due aux multiples remous dans l'opinion publique ? Les Etats-Unis n'en ont pas fini avec leurs démons malgré leurs tristes expériences tout au long du 20^e siècle. Aujourd'hui certains journaux et intellectuels américains tendent à penser que Trump est raciste. N'est-ce pas le NEW YORK TIMES qui dénonce « les mensonges racistes de Trump » ou encore le SEATTLE TIMES qui dans des termes aussi durs écrit « le message de campagne de Trump reflète une sorte de fascisme insidieux » ou encore l'historien Eric Foner qui affirme publiquement « le racisme fait partie de l'ADN de Donald Trump ».

TROUBLANT n'est-ce pas ?
À vous de vous faire votre opinion !

Jean Claude DOLIEU

*ALT RIGHT (l'au-droite) organisation du mouvement de Charlottesville

Donald Trump UNE MENACE CONTRE LA PAIX

Donald Trump est aussi une menace pour la paix dans le monde. Corée du Nord, Afghanistan, Russie, Vénézuéla, le Président des Etats Unis est de plus en plus tenté par une solution militaire qui risquerait de conduire à une 3^{ème} guerre mondiale ou tout au moins à un embrasement général de toute une région.

Le premier voyage de D. Trump à l'étranger a été une visite à un de ses principaux alliés, l'Arabie Saoudite, avec à la clé des contrats de plusieurs centaines de milliards de dollars, principalement pour des fournitures militaires.

Puis Israël dont on sait que les équipements militaires sont en grande partie financés par les USA. Pour terminer par le sommet de l'OTAN à Bruxelles avec à son ordre du jour, l'accélération de l'expansion de l'OTAN comprenant notamment le renforcement

de sa présence aux frontières européennes de la Russie, et les conditions d'une présence accrue en Méditerranée et aux Proche et Moyen Orient.

Donald Trump appelle à des sanctions contre la Russie, annonce son intention de dénoncer l'accord avec l'Iran, bloque le processus de normalisation avec Cuba et renforce le blocus, met en garde le Pakistan, menace le Vénézuéla.

Le sénateur républicain Lindsey Graham affirme que le président Donald Trump est prêt à une guerre avec la Corée du Nord « d'un feu et d'une fureur comme le monde n'en a jamais vu ». « Les solutions militaires sont maintenant complètement en place, et prêtes à l'emploi » a déclaré le sénateur.

Depuis son lieu de villégiature, le président des Etats Unis n'a pas écarté une « option militaire » contre Cara-

cas. « La menace d'une intervention militaire exprimée par Donald Trump est un acte de folie » a déclaré le ministre de la Défense du Venezuela, Vladimir Padrino.

Les propos tenus par Donald Trump sur le Venezuela le vendredi 11 août ont provoqué un tollé général en Amérique latine y compris de la part de pays qui ne sont pas spécialement favorable au gouvernement de Maduro mais qui refusent toute ingérence étrangère.

Ces déclarations sont d'autant plus inquiétantes que la responsabilité de Donald Trump dans cette escalade n'est pas seule en cause.

Il est même débordé par un « parti de la guerre » et par les élus néoconservateurs de son parti. Plus que jamais le combat pour la paix est d'actualité.

Renée Le Mignot



LE MRAP ET LA CNCDH



CNCDC

COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme est l'institution nationale des droits de l'homme française, créée en 1947 sous l'impulsion de René Cassin, auquel elle a consacré un colloque * le 20 janvier 2017, pour son 70^e anniversaire.



Bernadette HÉTIER



Jean-Pierre RAOULT

Voici comment la CNCDH se présente * : Accréditée de statut A par les Nations Unies, la CNCDH est une structure de l'Etat qui assure en toute indépendance, auprès du gouvernement et du parlement, un rôle de conseil et de proposition dans le domaine des droits de l'homme, du droit et de l'action humanitaire et du respect des garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques.

La CNCDH comporte 64 sièges : 32 occupés par des personnalités nommées et 32 pourvus (un titulaire, un suppléant) sur proposition d'organisations. La liste de ses membres est publique *.

Pendant de nombreuses années, jusqu'en 2015, le siège du MRAP fut occupé par Charles Palant, avec pour suppléant Jean-Claude Dulieu puis Bernadette Hétier. Charles Palant a marqué la CNCDH de sa présence, et celle-ci lui a rendu, à son décès en février 2016, un hommage dont voici un extrait :

Chacun à la CNCDH a été touché par sa force, une force de caractère qui

le caractérisait depuis sa jeunesse... Chacun à la CNCDH a été marqué par sa puissance de conviction, une profonde conviction en la capacité des femmes et des hommes à construire le vivre ensemble. Chacun à la CNCDH a été ébloui par la grandeur de son engagement.

Depuis le dernier renouvellement, en novembre 2015, la représentante titulaire du MRAP est Bernadette Hétier, son suppléant étant Jean-Pierre Raoul. Des personnalités extérieures peuvent être proposées pour travailler sur des thèmes précis : le MRAP a délégué Michèle Fougeron pour la confection de documents éducatifs.

La CNCDH publie des rapports *, avis * et déclarations *, élaborés dans des groupes de travail et votés en séances plénières, munis en général de « recommandations ». Elle diffuse des communiqués *, sous la responsabilité de sa présidente. Ces publications sont rassemblées dans des catalogues annuels *. Un ouvrage intitulé Les grands avis de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a été publié en janvier 2016 (Dalloz éditeur).

La CNCDH exerce aussi d'autres responsabilités, dont :

- attribution du Prix des Droits de l'Homme de la République Française,
- fonction de rapporteur sur la traite des êtres humains,
- suivi (depuis avril 2017) du plan national Entreprise et droits de l'homme,

- actions à l'intention du monde scolaire, notamment en partenariat avec le ministère de l'Education Nationale,

La CNCDH organise des colloques ; ainsi, le 11 octobre 2017, *Ouvrir le regard porté sur l'autre **.

Le rapport d'activité 2016 est en ligne *.



Illustration de Yoëlle Alléa

Le volet international de l'action de la CNCDH est assuré par ses liens directs avec des institutions analogues dans d'autres pays, par son appartenance au réseau ENNHRI (European Network of National Human Rights Institutions), par sa liaison avec des organisations telle l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne. Elle parti-



Christine Lazerges présentant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

cipe à des enquêtes sur le respect des droits de l'homme dans différents pays.

En tant que représentants du MRAP, nous sommes amenés à intervenir sur les tous les thèmes inscrits à l'ordre du jour des séances plénières et éventuellement lors de leur préparation.

Depuis notre nomination en novembre 2015, nous nous sommes particulièrement consacrés aux rapports annuels sur La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, ainsi qu'à un avis sur l'éducation outre-mer, élément d'un rapport à venir (fin 2017) sur Les droits de l'homme outre-mer.

Parmi les sujets sur lesquels nous avons travaillé en 2016-2017 figurent aussi ceux liés au développement, c'est-à-dire le droit international humanitaire (développement et environnement), le lien migrations - développement, le lien environnement - migrations, les dommages de l'exploitation minière et la déforestation outre-mer. Une étude dont l'élaboration a été particulièrement suivie par le MRAP est celle sur la radicalisation et la déradicalisation.

Cette énumération de thèmes de la CNCDH, pour riche qu'elle soit, ne rend pas compte de la tonalité politique de son travail.

Il est remarquable que cette assemblée de plus de soixante personnes, aux histoires individuelles fort diverses, aux appartenances professionnelles multiples, avec pour certaines des engagements militants diversifiés, se rassemble pour voter, souvent à l'unanimité, ou avec de fortes majorités, des rapports ou avis qui sont loin d'être neutres. Preuve qu'un même souci de reconnaissance des droits humains au travers des vicissitudes politiques, ainsi qu'une même préoccupation de cohérence et d'efficacité, peuvent conduire à des positions communes, souvent très critiques vis-à-vis de la conduite

pouvant être superficielle, irréfléchie, voire démagogique ou même inhumaine, des plus hautes instances de l'Etat.

Il faut ici rendre hommage à l'impulsion donnée par la présidente, Christine Lazerges, qui fut qualifiée, dans un article de La Croix en mai 2016 (<http://www.la-croix.com/>)

Christine-Lazerges-vigie-droits-homme-2016-05-02-1200757297) de vigie des droits de l'homme, ainsi qu'à la compétence et au dévouement de l'équipe de travail qui l'entoure

Au côté des réactions qui peuvent émaner du Défenseur des Droits ou des mouvements engagés tel le MRAP, la spécificité des productions de la CNCDH est de fournir des analyses approfondies des phénomènes sociaux et politiques entrant dans son champ de compétences. Ces analyses sont étayées par des auditions et des investigations multiples.

C'est ainsi que la CNCDH a émis, après la première proclamation de l'état d'urgence, le 15 janvier 2016, une déclaration Sur l'état d'urgence et ses suites, mettant en garde, de manière raisonnée, contre les atteintes aux libertés publiques que pouvait impliquer cette situation d'exception et contre les dommages qu'elle comportait pour le « vivre ensemble ». Elle a amplifié ses critiques au fil des prolongations, comme dans l'avis du 26 janvier 2017 où elle proclame l'Etat d'urgence. Ayons le courage politique d'en sortir ! Dans cette ligne on lit dans son avis du 6 juillet 2017 : La CNCDH recommande l'abandon du projet de loi « renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme » en ce qu'il incorpore de manière définitive l'état d'urgence dans l'ordre juridique...

Hors les avis portant sur l'état d'urgence, ou plus généralement sur tout ce qui touche au terrorisme, tel celui du 18 mai 2017 sur la prévention de la radicalisation, il en est bien d'autres qui rejoignent les préoccupations et positions du MRAP et à l'adoption, voire la rédaction, desquels nous avons pu participer. Citons les avis Sur l'expertise génétique aux fins de détermination des traits morphologiques apparents (17 mars 2016), Sur les violences contre les femmes et les féminicides (26 mai 2016), Logement : un droit pour tous ? (16 juin 2016), Sur la prévention des pratiques de

contrôles d'identité abusives et/ou discriminatoires (8 novembre 2016) ou encore Mettre fin au défilé de solidarité (18 mai 2017).

Les rapports de la CNCDH constituent des sommes de documentation et d'analyse, outils précieux pour les associations luttant pour le respect des droits de l'homme, notamment contre le racisme. C'est le cas du rapport annuel Sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (un résumé, Les essentiels, étant disponible) et de celui Sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains. Ce le sera pour celui Sur les droits de l'homme outre-mer (fin 2017).

Se pose bien sûr la question de l'impact de l'action de la CNCDH. Les circonstances, ces dernières années, n'ont pas été favorables à l'écoute de ses recommandations par le gouvernement ou le parlement, obsédés par la lutte contre le terrorisme parfois jusqu'à une certaine incohérence. Les premiers ministres Manuel Valls et Edouard Philippe ne l'ont même pas consultée lors de la rédaction de lois relatives à la sécurité intérieure, comme il eût été normal qu'ils le fissent, ce qui a conduit sa présidente à décider de s'autosaisir.

On enregistre en revanche des prises en compte par les ministères et administrations, par exemple une amélioration des statistiques en matière de racisme et de discriminations. Par ailleurs les positions de la CNCDH sont largement relayées dans les médias et contribuent à éclairer l'opinion publique. Elles jouissent aussi d'une audience internationale.

Les mouvements comme le MRAP doivent poursuivre leur action en son sein et continuer, comme nous le faisons pour notre part, à manifester combien elle reste précieuse dans le paysage politique français et à diffuser largement ses travaux.



UN ÉTAT PALESTINIEN, C'EST MAINTENANT

1948 - La Nakba

La Nakba, la catastrophe en arabe, désigne la période de déportation d'expulsion de centaines de milliers de Palestiniens à l'indépendance de l'État d'Israël en 1948.

Entre 1947 et 1948, 480 000 colons juifs s'installent en Palestine.

90% de la population palestinienne fut déplacée de force lors de la Nakba et 500 000 réfugiés se réfugièrent dans les pays frontaliers arabes.

Le droit au retour

La seule introduction à l'article 13 de la Déclaration des Nations Unies de 1948 sur les réfugiés palestiniens est de leur reconnaître le droit de retourner dans leur pays ou de recevoir une compensation.

Plusieurs dizaines de massacres commis par les forces sionistes.

Environ 500 villages et villages détruits et 700 passés sous contrôle israélien.

Environ 17 000 km² de terres palestiniennes confisquées.

15 mai : "le jour de la Nakba"

Le 15 mai est le symbole des réfugiés et de leur droit au retour.

Une journée de commémoration internationale est célébrée chaque année le 15 mai.

Bilan :

- Environ 15 000 Palestiniens tués pendant la Nakba.
- Plusieurs dizaines de massacres commis par les forces sionistes.
- Environ 500 villages et villages détruits et 700 passés sous contrôle israélien.
- Environ 17 000 km² de terres palestiniennes confisquées.

En savoir plus : www.plaforme-palestine.org/2017/

Le 29 Novembre 2012, l'État de Palestine a été admis comme membre observateur par l'Assemblée générale de l'ONU. C'était une incontestable victoire diplomatique de la Palestine qui lui a permis, entre autres, d'adhérer en 2015 à la Cour pénale internationale. La France, après de multiples tergiversations, avait fini par voter en faveur de cette adhésion. En effet, moins d'un mois avant cette date, François Hollande s'en prenait de façon pour le moins déplacée à la « tentation pour l'Autorité palestinienne d'aller chercher, à l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qu'elle n'obtient pas dans la négociation ». Il fallait oser faire cette déclaration surtout après 20 années de négociations qui ont vu l'édification de l'Etat palestinien toujours remise à plus tard.

Pendant ce temps, profitant de la lâcheté de la communauté internationale, les autorités israéliennes ont multiplié les provocations pour rendre impossible la création effective d'un Etat palestinien sur les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. Depuis ce vote, la colonisation s'est considérablement développée, les agressions contre Gaza se sont multipliées, la judaïsation forcée de Jérusalem s'est sensiblement accrue avec son lot de démolitions de maisons palestiniennes et de nettoyage ethnique à grande échelle...

Tout ceci était prévisible, car comment croire que sans pression sur la partie dominante la paix pourrait être possible ? Comment imaginer que la pseudo politique d'équilibrisme pourrait amener les pyromanes au pouvoir à Tel-Aviv à s'engager réellement sur le chemin de la paix ? M. Netanyahu avait clairement affirmé, lors de sa campagne électorale de 2015, qu'il n'y aurait jamais d'Etat palestinien tant qu'il serait premier ministre. Il a tenu promesse et jeté aux orties la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant la colonisation.

La France qui a une responsabilité historique dans cette région ne peut pas faire la politique de l'autruche au risque de perdre toute crédibilité. Lorsque M. Macron déclare que « Si, aujourd'hui, la France s'engageait de manière unilatérale dans un processus de reconnaissance de la Palestine on ajouterait en quelque

PALESTINE UN ETAT MAINTENANT



sorte du déséquilibre et on créerait, en tout cas on affaiblirait, la capacité de la France à jouer un rôle dans la stabilité régionale, et surtout, dans ce conflit », il fait un cadeau à Netanyahu et sa coalition d'extrême droite au pouvoir. Pourtant, Macron dit désapprouver « les politiques bellicieuses lorsqu'elles contreviennent au droit international » et « pense que la politique menée aujourd'hui par Netanyahu n'aide pas à pacifier le sujet et n'est pas de nature à stabiliser la sécurité collective ».

Reconnaître l'État d'Israël en 1949 et considérer que, en 2017, le moment n'est toujours pas venu pour reconnaître l'État de Palestine ne constitue pas une position équilibrée mais une prime à l'impunité offerte à la politique d'occupation et de colonisation aux dépens de la recherche de la paix. Il est temps pour la France de mettre fin à cette situation de complaisance, de sortir de cette ambiguïté et de reconnaître immédiatement l'État de Palestine dans les frontières préconisées par la communauté internationale. Reconnaître l'Etat de Palestine, c'est simplement le placer par principe au même niveau que l'Etat d'Israël et offrir aux deux parties la possibilité de s'avancer sans faux-semblants sur le chemin de la paix.

Tout retard compliquerait encore plus la situation et mènerait à une situation explosive dont les victimes seraient nombreuses et de tout bord. Cette reconnaissance qui ne serait que justice rendue aux Palestiniens aurait un effet d'entraînement auprès de nombreux pays européens et permettrait à la France d'honorer l'engagement pris au nom de la France par M. Fabius lorsqu'il était le locataire du Quai d'Orsay en déclarant que « cette reconnaissance n'est ni une faveur, ni un passe-droit mais un droit ».

Taoufiq TAHANI,
Président d'honneur de l'AFPS

GAZA, ON N'OUBLIE PAS !



Gaza... étroite bande de terre palestinienne de 360 km², enfermée au sud par la frontière à Rafah fermée par l'Égypte, et soumise au blocus par Israël sur ses autres frontières terrestre ou maritimes.

Gaza... l'une des plus fortes densités de population avec plus de 5200 hab/m², pratiquement 2 millions d'habitants dont une grande partie de réfugiés et enfants de réfugiés de la guerre de 1948 - que nous commémorerons l'année prochaine.

Gaza... privé de tout depuis des années, ne survivant que par l'importation clandestine via les tunnels sous toutes ses frontières.

Gaza... bombardé pendant 51 jours durant l'été 2014 par l'armée israélienne. Plus de 2100 palestiniens tués, des centaines de milliers de blessés dont de nombreuses femmes, enfants, vieillards. Sur cette période, écoles, hôpitaux, habitations (occu-

pées) furent systématiquement visés et détruits par ces bombardements ainsi qu'une grande partie du réseau d'eau potable et les centrales électriques.

Gaza... Aujourd'hui, ruiné et où plus de 80 % de la population ne survit que grâce à l'aide humanitaire.

Gaza... où vivre c'est résister !

Michael Lynk, Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 écrit « *Même avant ces épreuves actuelles, Gaza a souffert pendant une décennie d'un blocus et d'un enfermement imposés par Israël, entraînant l'effondrement de l'économie et des taux de pauvreté et de chômage montant en flèche (...). Maintenir la paralysie économique et l'isolement social de Gaza, ce sont la détresse humanitaire et un autre conflit assurés dans un avenir proche.* »

Et maintenant Gaza est privé d'électricité par le gouvernement israélien ; plus d'assainissement de l'eau, plus de soins médicaux, plus de frigidaire ni de climatisation en plein été. La frustration est telle que commencent de nouveaux tirs de roquettes, prélude possible à une nouvelle opération israélienne contre la bande de Gaza, entraînant de nouveaux morts, de nouvelles destructions.

Plus que jamais, la solution est dans une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, une paix basée sur des états reconnus dans des frontières stables, une paix basée sur l'application du droit international. Hélas, le gouvernement israélien a montré, et montre chaque jour, son peu de volonté de le respecter... et tant qu'il pourra le faire sans risquer de sanction de l'ONU et de la communauté internationale, on ne voit pas ce qui pourrait le faire changer de politique.

Seule une action résolue de l'ONU, de l'UE, et déjà de notre gouvernement pourrait l'y contraindre.

C'est pour cela que dans le cadre de la campagne « BDS » (Boycott - Désinvestissement - Sanction), nous exigeons, avec le Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI), la suspension de l'accord d'association UE-Israël (accord sur les taxes à l'importation et la coopération militaire), et l'interdiction de l'importation des produits issus des territoires illégalement occupés.

François Sauterey,
membre du Bureau National de l'AFPS

L'ACCORD D'ASSOCIATION

Suspendre l'accord d'association, c'est exercer la plus forte pression possible sur l'Etat d'Israël pour faire respecter le droit international et les résolutions de l'ONU afin que la paix puisse s'établir entre l'Etat d'Israël et un Etat palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

Alors signez et faites signer la pétition <http://cnpjdpi.org/Appel-suspension.htm>

PALESTINE : LA QUESTION DE L'EAU

Depuis 1967 la question de l'eau est une affaire militaire en Israël. Et il est vrai qu'elle revêt un aspect stratégique dans tous les pays qui souffrent de pénurie chronique, ce qui est le cas général au Moyen-Orient. En privant les Palestiniens du minimum vital en eau potable,

Israël utilise une ressource inaliénable comme arme de guerre. La situation ne fait que s'aggraver notamment à Gaza avec les destructions récurrentes et le blocus.

Les Palestiniens souffrent d'un cruel manque d'eau pour vivre et cultiver leur terre qui s'assèche de plus en plus. Point crucial du conflit israélo-palestinien, l'eau pose la question de l'épuisement des ressources naturelles et de l'accaparement de celles-ci.



(Photo d'Israël, Bernini 2008)

Israël pratique une politique systématique de destruction des ressources palestiniennes en eau et montre qu'il est prêt à contrevenir aux Conventions de Genève en se servant de l'eau comme outil de coercition et de contrôle :

- Au cours des opérations militaires, Israël a ciblé l'infrastructure de l'eau en Cisjordanie comme à Gaza, perpétuant les crises humanitaires.

- À Gaza, Israël empêche l'accès aux matériaux de réparation, de maintenance ou de développement de l'infrastructure de l'eau et perpétue les dommages causés pendant les périodes d'attaque.

- La guerre de l'eau paralyse le développement en Cisjordanie et provoque des pertes économiques dans l'agriculture et l'industrie, ainsi que des risques sanitaires à long terme.

Cibler les infrastructures de l'eau est une tactique identifiée et documentée de l'armée israélienne; que ce soit sous la forme de bombes sur l'usine d'épuration des eaux résiduaires à Gaza ou sur les citernes de l'époque romaine qui fournissent toujours de l'eau dans un village reculé en Cisjordanie, les méthodes sont intentionnelles.

Les répercussions de cette politique sont vastes. Parmi elles la dégradation de l'environnement à long terme, des dangers pour la santé publique à court et à long terme, et la privation d'eau

actuellement énorme [...] et il faudra des mois ou des années pour que l'infrastructure de Gaza soit complètement remise en état. »

Sans accès à des sources d'eau régulières, propres et fiables, les activités industrielles, agricoles et commerciales s'amenuisent, entraînant une crise économique. Cela est particulièrement vrai pour les activités économiques hautement vulnérables et dépendantes des ressources en Palestine, comme l'agriculture. Dans ces conditions, seulement 6,8% des terres agricoles en Cisjordanie sont irriguées et ce même faible pourcentage donne la moitié des produits agricoles dans les territoires palestiniens occupés. Ces chiffres illustrent la perte stupéfiante d'opportunités économiques dans le secteur agricole, due uniquement à l'eau perdue en raison des restrictions et des démolitions israéliennes. Selon les estimations, cette perte de gain économique s'établirait à 1,44 milliard de dollars par an.

Les chiffres sont implacables: 2,3 millions de Palestiniens n'ont droit qu'à 70 millions de m³ par an, contre 222 millions de m³ pour les colons israéliens, qui sont moins d'un demi-million en Cisjordanie. Autrement dit, l'eau des nappes phréatiques de la Cisjordanie est littéralement volée au profit des colons, mais aussi des autres citoyens Israéliens dont la consommation quotidienne se situe entre 270 et 400 litres par jour, contre 50 à 70 litres pour les Palestiniens alors que l'OMS estime à 100 litres par jour le minimum vital. Viser l'infrastructure de l'eau est interdit en vertu du Protocole 1 de la 4^{ème} Convention de Genève (1977) qui stipule :

« Il est interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile, tels que des denrées alimentaires et les zones agricoles qui les produisent, les récoltes, le bétail, les installations et réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation, en vue d'en priver, à raison de leur valeur de subsistance, la population civile ou la Partie adverse, quel que soit le motif dont on s'inspire, que ce soit pour affamer des personnes civiles, provoquer leur déplacement ou pour toute autre raison. »

SIONISME, ANTISIONISME, ANTISEMITISME



Le Président nouvellement élu a cru devoir, à l'occasion de la célébration de la rafle du Vel d'Hiv, inviter Mr Netanyahu et dans le même mouvement prononcer une condamnation *ex cathedra* contre l'antisionisme identifié à l'antisémitisme.

Ce comportement est inconcevable pour plusieurs raisons : en premier lieu parce que le Premier Ministre israélien est coupable de crimes de guerre ; qu'il pratique une politique non seulement contraire à toutes les résolutions de l'ONU relatives au règlement pacifique juste et négocié du conflit au Proche-Orient mais en outre traite la Déclaration d'Indépendance d'Israël comme un chiffon de papier ; celle-ci ne permet à aucun gouvernement israélien de faire fi des résolutions dont l'engagement à les respecter a conduit à la création de l'Etat d'Israël.

En second lieu cette identification est scandaleuse : il est notoire que « le » sionisme n'existe pas ; ses variantes sont multiples ; rappelons que D. Ben Gourion qui se réclamait du « sionisme » considéra M. Begin comme un nouvel Hitler jusqu'à la guerre des 6 Jours ; la politique israélienne subit ensuite de profondes inflexions jusqu'à aujourd'hui où la version du

« sionisme » de L. Jabotinsky, version d'ultra droite et quasi fascisante, l'inspire. Il n'existe et ne peut exister de définition univoque de ce courant idéologique, traversé d'influences multiples et de contradictions considérables.

Pour cette même raison l'« antisionisme » est une terminologie qui n'admet aucune définition univoque. Celles et ceux qui éventuellement s'en réclament sont constitués par au moins deux courants distincts et opposés ; le premier est d'inspiration démocratique, ne conteste pas la légitimité de l'Etat d'Israël aux termes des résolutions de l'ONU et à ce titre entend protester globalement contre la politique de l'Etat hébreu. Ignorer qu'en Israël même, nombre de voix de progressistes se réclament de l'« antisionisme », révèle ou bien l'ignorance coupable du Chef de l'Etat ou sa complicité avec la politique actuelle de l'Etat hébreu.

Un second courant se réclamant de l'« antisionisme » ne fait aucun mystère de son rejet des résolutions de l'ONU, considère globalement l'Etat d'Israël comme illégitime, sa création comme une erreur, et suspecte tout compatriote « juif » qu'il se déclare tel ou non, comme suspect de « sio-

nisme » ; ce courant est ouvertement antisémite ; et il se pare d'« antisionisme » pour éviter d'être traduit en justice ; en France, l'antisémitisme est un délit.

Entretenir la confusion entre ces deux courants est gravissime et vise à empêcher la critique démocratique de sa politique, criminaliser celles et ceux qui n'hésitent pas à la combattre en utilisant une terminologie sujette à caution mais dont le contexte ne laisse place à aucune interprétation équivoque.

En troisième lieu, c'est le plus grave, cette identification *ex cathedra* entre un délit et une terminologie discutable crée un précédent inadmissible : c'est le courant démocratique qui est seul visé et qui se trouve sous le coup d'un procès inquisitorial.

Une Autre Voix Juive a constamment refusé de placer son action sous le signe de l'« antisionisme » mais combattra avec résolution toute tentative d'intimidation de nos compatriotes, qui tout en voulant à bon droit protester contre la politique israélienne, ne mesurent pas les ambiguïtés de cette terminologie.

Olivier Gebuhrer,
co-animateur d'UAVJ (Une Autre Voix juive)

CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR LA LIBÉRATION DE MARWAN BARGHOUTI ET DES PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS

La Campagne internationale pour la libération de Marwan Barghout et tous les prisonniers palestiniens a été lancée le 27 octobre 2013 de la cellule de Nelson Mandela à Robben Island, par Ahmed Kathrada l'icône anti-Apartheid, et Fadwa Barghouti, l'épouse de Marwan Barghouti. La campagne est soutenue par 8 Prix Nobel, 120 gouvernements, 15 anciens présidents et Premiers ministres, des centaines de parlementaires, d'artistes, d'intellectuels et d'organisations ainsi que par des milliers de citoyens, ce qui en fait l'une des plus vastes campagnes internationales pour la liberté du peuple palestinien.

A ce jour près de 7000 Palestiniens sont détenu-e-s par les autorités israéliennes. Ce qui, comparé à la population française, équivaldrait à près de 94 000 prisonniers. Parmi eux des enfants (près de 400), des malades (plus de 1500), des députés (13 à ce jour)...détenus en Israël en violation de la 4^{ème} Convention de Genève. Après des arrestations violentes, souvent de nuit, et des transports pénitentiaires longs et délibérément inconfortables, des interrogatoires souvent brutaux, les conditions de détention sont très dures. Les mauvais traitements (voire la torture)

sont monnaie courante et les enfants sont particulièrement ciblés, en violation de la Convention sur les droits de l'Enfant. Les soins médicaux appropriés sont rares (plusieurs prisonniers en sont morts), tandis que les conditions sanitaires, d'alimentation, d'accès à l'information et à l'éducation, ou encore de communi-



tion avec les familles ne répondent pas aux standards internationaux. La mise à l'isolement pour de longues périodes est fréquente et la détention administrative est une pratique courante. Comme sous l'apartheid en Afrique du Sud, c'est une procédure qui permet de maintenir un détenu en prison pour des périodes de 6 mois renouvelables à l'infini, sans jugement ni justification.

Ces pratiques israéliennes ont pour objectif de casser la structure sociale en Palestine occupée et de briser la volonté de résistance à l'occupation. Il n'existe pas de famille en Palestine qui n'ait connu la prison pour l'un-e des siens. On estime que depuis 1967 environ 800 000 Palestiniens sont passés par la case prison d'Israël, soit l'équivalent de 40 % de la population masculine du territoire occupé. C'est donc l'ensemble de la société palestinienne qui est visée.

C'est ce qui explique les 41 jours de grève de la faim suivie par 1800 prisonniers, les grévistes ont remporté une victoire mais la Campagne internationale pour la libération de Marwan Barghouti et tous les prisonniers palestiniens doit se poursuivre sans relâche jusqu'à leur libération. C'est la seule voie vers la justice et la paix.

LIBERTÉ POUR SALAH HAMOURI



Mobilisation de soutien et retrait de la police lors d'une manifestation

Salah Hamouri, jeune franco-palestinien a été arrêté le 23 août à son domicile de Jérusalem-Est, il devait sortir dimanche 27 mais les autorités israéliennes en ont décidé autrement. A l'heure où ces lignes sont écrites, nous ne savons pas pour combien de temps.

En effet, c'est l'arbitraire le plus total qui règne en Israël. « C'est un dossier secret qui a été remis au juge et on ne sait pas quelles sont les charges. » a déclaré son avocat, Mahmoud Hassan. Le « dossier secret », est un prétexte pour masquer le manque de preuves, mais ouvre la voie à la détention administrative, une pratique qui permet de détenir un Palestinien pendant six mois renouvelables sans que les élé-

ments du dossier constitué ne soient révélés. Plusieurs députés palestiniens, dont Khalida Jarrar, se trouvent dans ce cas, parmi les 450 détenus administratifs. C'est la pratique qui fut utilisée en Afrique du sud sous l'Apartheid. Salah Hamouri, qui avait lui-même purgé une peine de sept ans de prison pour des faits qu'il a toujours niés, a obtenu très récemment son diplôme d'avocat qu'il souhaite mettre au service de d'Addameer, association palestinienne de défense des droits de l'homme et de soutien aux prisonniers.

Le MRAP s'est adressé au Président de la République et au Ministre des affaires étrangères pour leur demander d'intervenir pour obtenir la libération de Salah Hamouri.

CES MIGRANTS QUE L'ON NE PEUT OUBLIER...

ACTIONS ET RÉFLEXIONS 2016-2017 DU COMITÉ MRAP-PARIS 5/13



Dans la capitale

Depuis 2015, plusieurs d'entre nous s'étaient joints à ceux qui, individuellement ou en groupes, s'efforçaient d'apporter quelque aide, matérielle, morale, voire juridique à ces migrants récemment arrivés d'Afghanistan, de Syrie, du Soudan ou de l'Erythrée, ne parlant pas ou très peu le français, qui campaient, en particulier, autour de la Rotonde de Stalingrad.

Et puis, le 4 novembre 2016, survint le grand "nettoyage" : le quartier fut assaini, des grillages installés sous le métro aérien... mais nombre de migrants qui s'étaient enfuis avant le bouclage complet du périmètre, sont partis vers d'autres lieux : beaucoup ont convergé vers la Porte de Chapelle, autour du centre du boulevard Ney (la "bulle Hidaïgo"), ouvert depuis le mois de septembre précédent pour, disait-on, accueillir les migrants "primo-arrivants", "évaluer leur situation administrative" et les diriger vers un "centre d'accueil et d'orientation" installé hors de Paris.

Loin de se démobiliser, les collectifs parisiens de soutien ont naturellement concentré observations et tentatives d'intervention dans ce quartier. Nous participons toujours aux réunions "intercollectives" au cours desquelles s'échangent des informations sur les "raffles" que subissent toujours

les migrants, sur les incidents qui se produisent dans les centres d'hébergement, etc. Nous demeurons prêts à nous rendre au Tribunal Administratif ou au Palais de Justice pour soutenir la défense d'un "soutien" inculpé. Nous contribuons à la présence continue du MRAP à l'Inter-Collectif Parisien de Soutien aux Migrant-es, au sein duquel divers syndicats, partis politiques et associations s'unissent pour des rassemblements comme celui des Délinquants-solidaire, interpellent le gouvernement pour l'abolition des accords de Dubaï, etc.

Autour des centres

Dès les lendemains du 4 novembre, nous avons cherché à connaître la localisation des centres d'Ile-de-France, leur fonctionnement concret. Les migrants "mis à l'abri", logés et nourris, peuvent certes entrer et sortir librement : ils reçoivent dans le meilleur des cas des titres de transport pour se rendre dans quelque préfecture et y effectuer les démarches administratives qui leur sont prescrites. Mais ils ignorent les raisons pour lesquelles ils ont été affectés là où ils se trouvent et le sort qui leur sera réservé.

Dans la proportion de 8 ou 9/10, ils ont compris qu'ils ne pourront bénéficier d'un vrai statut de réfugié et, de ce fait, ils sont maintenus dans l'angoisse d'une expulsion. N'ayant que très peu

d'argent, interdits de tout travail rémunéré, ils demeurent dans une inaction qui, au fil des semaines et des mois, leur devient difficilement supportable et les prive de toute possibilité d'intégration dans la société française.

Invités à ne pas sortir en groupe, ils se font "invisibles".

Entre novembre 2016 et août 2017, la presse de Seine-et-Marne n'a signalé aucun incident, aucun fait divers ayant concerné l'un ou l'autre des centaines de REM installés dans la douzaine de centres du 77.

Ceci indique à la fois que les migrants ne se sont rendus coupables d'aucun agissement public répréhensible et que l'administration tient à ne rien divulguer des problèmes qui surviennent à l'intérieur des centres.

En fait, les pouvoirs publics entretiennent une véritable omerta autour de ceux-ci. Les intitulés divers qui les désignent camouflent l'incapacité de l'administration à assurer tous les services qui devraient être rendus aux migrants : interprétariat, soins de santé, enseignement du français, etc. Seules des personnes dûment agréées peuvent visiter les établissements ; les offres de matériel et de services sont plutôt découragées ; aucune information n'est diffusée sur le nombre de migrants expulsés, sur la proportion de ceux qui ont bénéficié d'un statut de réfugié, sur ceux qui ont quitté les lieux, désormais condamnés à la clandestinité.

Dans un texte rédigé à l'attention des militants MRAP d'Ile-de-France, nous avons exposé l'essentiel des renseignements et observations recueillis et lancé un appel pour que tous cherchent à en savoir davantage sur les centres existant près de chez eux.

A l'échelle du pays, des solidarités multiples, dispersées, contestées

Les réfugiés-exilés-migrants de la nou-

COMITÉ DE STRASBOURG

LES CHEMINS DE LA DIVERSITÉ au Neuhof, quartier populaire de Strasbourg.

Les activités où le MRAP était directement partenaire de cette campagne :

Grande animation pour les centres de loisirs avec 125 enfants, chaque groupe de 15 passant 30 min à chacun des 10 ateliers. Le MRAP animait celui sur les langues maternelles, le français et les autres langues apprises par les écoliers. Les jeunes, les éducateurs, l'animateur du MRAP ont pu témoigner, s'écouter à partir de questions posées, comprendre les problèmes communs qui se posent, que nous ayons des parents de diverses nationalités ou, il n'y a

pas si longtemps encore, alsaciens.

Spectacle avec lectures de fables d'ici et d'ailleurs en plusieurs langues et en musique « Les Animots, les hommes et les femmes » par « A livre ouvert/ Wie ein offenes Buch » puis échanges organisés par le MRAP sur l'apport à la langue française des mots venus d'ailleurs. 5 classes étaient présentes.

Table ronde sur le thème « L'autre, c'est moi » avec les responsables religieux du Neuhof, des représentants d'associations dont le MRAP. Ce dernier a expliqué sur les bases de la génétique actuelle qu'il n'y a aujourd'hui qu'une espèce humaine, l'Homo sapiens, avec des différences entre ces Hommes. La diversité nous aidera peut-être à faire face aux grands enjeux d'un futur proche avec l'épuisement des ressources et le changement climatique déjà entamé »

(Extraits de la conclusion de Bertrand Jordan, biologiste moléculaire qui a publié en 2008 « L'Homme au pluriel ». **Le tout s'est terminé par des repas du Monde, des activités culturelles et la fête,**

une idée qu'avait lancée le représentant du MRAP, qui a été reprise et mise en œuvre par les associations et les habitants du quartier.

Trois de nos expositions étaient dans la salle tout au long de la semaine :

- Racisme, discriminations, comprendre pour agir.
- Etre français ou le devenir.
- Les origines géographiques des divers ingrédients des galettes de pommes de terre et leurs voyages jusqu'à nous (exposition du comité local).



COMITÉ DE VITROLLES

LA MAISON DE ROSA PARKS : RETOUR AU PAYS ?

USA, Alabama 1955 : Rosa Parks est arrêtée pour désobéissance aux lois de la discrimination raciale.

Souvenez-vous ! Assise à une place réservée aux Blancs dans le bus qui la ramenait du travail sur la ligne de Cleveland avenue, elle n'a pas voulu se lever, elle a dit NON ! Non aux pancartes de la honte qui

l'excluaient en tant que " COLORED ". Vous connaissez la courageuse suite, son engagement aux côtés de Martin Luther King, la lutte pour l'égalité des droits civiques entre toutes et tous quelle que soit la couleur de peau. De Rosa Parks, outre ses idées impérissables, il reste un témoignage physique: sa maison de Detroit (Michigan). Menacée de destruction en avril 2017, elle a été sauvée par un

artiste américain RYAN MENDOZA. Comment et où? Il a réussi à la faire transporter et reconstruire à l'identique à Berlin, capitale allemande. A ce jour, après le drame raciste de Charlottesville, il lui semble évident que la maison de Rosa devrait revenir dans son pays pour rappeler aux consciences le mouvement des droits civiques. Qu'en sera-t-il ?

Evelyne Verlaque

COMITÉ DE PARIS

Comité local Paris 17/18 Avec les migrants du centre d'accueil Porte de la Chapelle



Ce matin Août 2017 Porte de la Chapelle, il fait beau, les thermos sont remplis, les tartines, les fruits, l'accueil chaleureux des bénévoles est là pour tous les expatriés par obligation. Dans la file les visages sont graves, les joues creuses, les traits tirés, les regards tentent d'être présents, effort vain, les regards sont lointains, à l'intérieur de leur questionnement. On se pose tous les mêmes questions quant à l'avenir réservé à toutes ces personnes.

Ce qui suinte des embrouillaminés de l'Etat inquiète. La France n'est pas à la hauteur en ayant accueilli 7000 personnes, c'est une évidence, l'Allemagne a accueilli 1 million de personnes, en a déjà expulsé 300 000 ! La France semble vouloir disperser sur l'hexagone les migrants, accélérer les procédures des demandeurs d'asile, mieux contrôler les déboutés mais aussi les déboutés de toutes les demandes de régularisation. En Août 1996, à deux pas de la Porte de la Chapelle le Père Condé accueillait les sans-papiers dans l'Eglise saint Bernard. Au petit matin, alors qu'il célébrait l'office, la hache de l'Etat éclatait les portes de l'Eglise, une armée

de CRSS envahissait l'Eglise en expulsant sans ménagement les personnes qui se recueillaient. Cet événement avait ému le monde. C'était en Août 1996 !

Marie

Pour désenclaver le bidonville des familles Roms

Extrait de l'interview d'Olivier Leclercq architecte publiée dans le Parisien du 21 juillet 2017 "Voilà cet escalier que nous venons de réaliser aujourd'hui pour désenclaver le bidonville de la porte des Poissonniers à Paris. Une aventure humaine. un escalier qui a été réalisé principalement par les habitants eux-mêmes, avec l'aide technique des professionnels. Ce n'est pas juste un escalier, mais un ouvrage d'une grande importance, car il donne un appui à la défense des habitants de ce "platz" et permet d'évacuer rapidement en cas d'incendie, d'accéder aux poubelles placées maintenant juste en haut de l'escalier, d'accéder aux sanitaires et à l'eau potable, de faciliter l'accès des associations, et de limiter les risques de chutes, surtout avec des poussettes." Le projet de l'association les "bâtisseurs de cabanes" est accompagné depuis sa création par le comité local du MRAP 17/18). L'objectif est de permettre un habitat construit avec la participation des habitants, à la sortie du bidonville. Il a été validé par le Conseil de Paris. Finalement, une belle journée

de construction, où nous avons reçu bien plus que ce que nous avons donné."

Comité local de Paris 19/20 au cœur de la lutte pour l'accueil digne des migrants

Dès 2016, avant la création du centre d'accueil et d'orientation (Centre "Hidalgo"), le 19^{ème} arrondissement de Paris a été au cœur de l'accueil des exilés. Le quartier Stalingrad a reçu plusieurs milliers d'exilés, la plupart installés sur une avenue sous des tentes sans aucun aménagement sanitaire prévu. Le comité local avec de nombreuses associations, ou groupes d'habitants impliqués dans l'aide humanitaire s'est mobilisé dès la fin 2016 pour interpellier les pouvoirs publics et dialoguer avec les habitants riverains. Deux réunions publiques ont été organisées avec le collectif de soutien pour échanger sur la notion de migrants, réfugiés, demandeurs d'asile. Les candidats aux élections législatives ont également été interpellés, pour une autre politique d'accueil et pour la remise en cause de l'accord européen dit "Dublin III". C'est dans ce même quartier, place de la bataille de Stalingrad qu'un rassemblement a été organisé le 17 juin.

